

## DELIBERATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D28-2018

Séance du 22/03/2018 – Convocation du 13 mars 2018

Compte rendu affiché le 26 mars 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

#### Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Gisèle COIN, Alain GOJON, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

#### Absents représentés

Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Hélène SORREL-DUNAND par Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE par Claire LEBAHAR, Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

#### Objet : Convention triennale avec l'association Les Petits Gones

Conformément au décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 de la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Ainsi, en 2015, la Commune a signé une convention triennale avec l'association "Les Petits Gones" qui gère la crèche au quartier de l'Aventurière.

Celle-ci arrivée à terme en décembre 2017, il convient de conclure une nouvelle convention d'une durée de trois ans.

Le texte de la nouvelle convention cadre a fait l'objet d'une concertation importante avec les représentants de l'association et d'un échange partenarial sur les objectifs respectifs de l'action associative. Il présente le nouveau cadre de référence pour la délivrance des futures subventions, en cohérence avec les orientations de politique associative et éducative de la Commune.

La commission Vie Locale et Culturelle, réunie le 6 mars 2018, a validé la nouvelle convention d'objectifs avec l'association "Les Petits Gones".

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis de la Commission municipale Vie locale et culturelle du 6 mars 2018,
- VU le budget communal,
- **ADOpte** la convention d'objectifs annexée à la présente délibération avec l'association "Les Petits Gones,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 22 mars 2018  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/03/2018

- Publication ou affichage le 28/03/2018

Valérie GLATARD, Maire.



HOTEL DE VILLE  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

[www.mairie-neuillesursaone.fr](http://www.mairie-neuillesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuillesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuillesursaone.fr)

